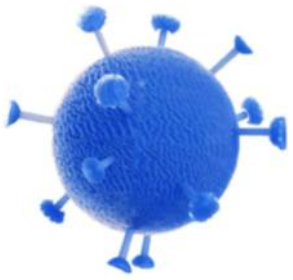

Tribune. De la charité à la solidarité, les flux financiers de l'entraide sont progressivement passés du privé au public. Mais la crise de l'État providence repose la question de la philanthropie.

De Notre-Dame au coronavirus: quelle place pour la philanthropie en France?

Éléonore Delanoë
Chargée de recherche à l'Essec

Arthur Gautier
Professeur, directeur exécutif de la chaire Philanthropie à l'Essec

Éléonore Delanoë. *Gaétane Lefevre*

Arthur Gautier. *REA*

Depuis plusieurs semaines, collectes et réseaux d'entraide s'organisent face à la crise du coronavirus. Cet élan de solidarité rappelle, sur une tonalité bien différente, l'appel à générosité lancé il y a un an, le 15 avril 2019, après l'incendie de Notre-Dame de Paris. Il avait suscité une collecte record, de près d'un milliard d'euros de promesses de don, mais aussi une vague de réactions négatives suite aux promesses de don faites par plusieurs milliardaires, dans un contexte de contestation sociale.

Au lendemain de l'incendie, certains voyaient dans la philanthropie un problème pour la démocratie, révélatrice d'inégalités grandissantes entre les Français et entre les causes. Pour d'autres, elle donnerait à chacun l'opportunité de soutenir les causes qui lui tiennent à cœur, et viendrait utilement renforcer l'action publique, en particulier en cas de crise. Contribution utile à l'intérêt général ou maintien d'un statu quo social inégalitaire? L'épisode Notre-Dame pose des questions déjà anciennes sur le rôle de la philanthropie et le partage des responsabilités entre acteurs privés et publics.

Très discrète pendant la majeure partie du XXe siècle, la philanthropie connaît un renouveau depuis plusieurs décennies. Les dons privés destinés à des causes d'intérêt général ont doublé entre 2001 et 2011 et continuent de progresser. En 2015, on estimait le montant total des dons à 7,5 milliards d'euros, dont environ 60 % en provenance des particuliers et 40 % des entreprises. L'enfance, la pauvreté ou encore la recherche médicale sont les thèmes privilégiés par les Français. Les formes de dons se sont également multipliées: crowdfunding, arrondis en caisse, défis solidaires... La collecte de Notre-Dame s'est ainsi appuyée sur une culture du don en essor, portée par un secteur professionnalisé et réactif.

La philantropie se traduit en pratiques innovantes, sous l'impulsion d'une nouvelle élite progressiste: caisses d'épargnes, logement social, vaccination ou abolition de l'esclavage...

Ce développement s'explique partiellement par l'influence des États-Unis, où le don est très développé (2 % du PIB en 2018, contre seulement 0,4 % en France). La Fondation de France (1969) et Admical (1979) ont été explicitement inspirés par l'exemple américain. Mais la philanthropie est aussi le fruit d'une tradition intellectuelle française qui remonte au siècle des Lumières.

Au XIXe siècle, elle s'impose comme une rivale laïque et scientifique de la charité chrétienne. Elle se traduit en pratiques innovantes, sous l'impulsion d'une nouvelle élite progressiste: caisses d'épargne, logement social, vaccination ou abolition de l'esclavage... Mais elle suscite aussi des critiques sévères, dont on retrouve l'écho aujourd'hui: les libres-penseurs lui reprochent son caractère dérisoire par rapport à l'ampleur des problèmes sociaux; les théoriciens socialistes, de n'être qu'un écran de fumée masquant les enjeux de la lutte des classes.

Sous la IIIe République, changement de paradigme: l'État commence à prendre en charge le secours aux plus fragiles, en invoquant le concept de solidarité. Celui-ci suppose une participation collective et une contrainte légale. Au fil du XXe siècle, la politique sociale de l'État se développe – financée non par les dons privés, mais par l'impôt et la dette publique – et la philanthropie est reléguée au second plan. Ce n'est qu'à partir de la "crise de l'État providence", diagnostiquée par Pierre Rosanvallon dès 1981, que l'on assiste à un retour en grâce des dons privés. L'État français met progressivement en place un cadre juridique et fiscal favorable pour encourager une «philanthropie à la française»: création de statuts juridiques spécifiques, incitations fiscales nombreuses...

La philanthropie est-elle pour autant en voie de se substituer à l'État, comme l'ont évoqué des voix critiques lors de l'incendie de Notre-Dame? Ce ne semble pas être le cas pour les associations: si les financements privés augmentent dans les budgets associatifs, ce sont surtout les recettes d'activités qui progressent alors que les dons ne représentent en moyenne que 5 % des budgets. La situation est cependant hétérogène; pour certaines grandes organisations caritatives comme Médecins sans frontières, les dons représentent plus de 75 % des ressources. Mais ces préoccupations reflètent un enjeu plus fondamental: contrairement à l'État, la philanthropie n'a pas, elle, de compte à rendre à des électeurs.

Les sommes astronomiques promises pour la restauration de la cathédrale de Paris, dans un contexte de revendications sociales explosif, ont rappelé les interrogations de Rob Reich, professeur de sciences politiques à Stanford: la philanthropie et les réductions d'impôt qui l'accompagnent ne donnent-elles pas aux plus fortunés des moyens privilégiés pour financer leurs propres centres d'intérêt, en dehors de toute délibération démocratique? La collecte hors normes de Notre-Dame a aussi rappelé à quel point la dimension émotionnelle jouait dans l'acte de don. Or il n'est pas certain que les causes les plus médiatiques soient toutes prioritaires.

Une solution pourrait consister à bonifier fiscalement certaines causes: c'est le cas de *«l'amendement Coluche»*, qui accorde une réduction d'impôt plus forte aux donateurs qui soutiennent des *«organismes d'aide aux personnes en difficulté»*. Mais si ce mécanisme devait être étendu, qui déciderait alors des causes prioritaires, et selon quels principes? Le consensus serait très difficile à trouver si une telle hiérarchisation des causes était généralisée.

Une solution pourrait consister à bonifier fiscalement certaines causes: c'est le cas de «l'amendement Coluche», qui accorde une réduction d'impôt plus forte aux donateurs soutenant des «organismes d'aide aux personnes en difficulté».

C'est une nouvelle crise, cette fois-ci sanitaire, qui mobilise aujourd'hui particuliers, fondations et entreprises. Or «l'union sacrée» déclarée semble ici plus solide qu'après l'incendie de Notre-Dame. Les dons des grandes fortunes sont moins commentés que le «don de soi» des personnels soignants anonymes et les dons en nature (masques, blouses, gel, nourriture) des collectivités et des entreprises.

L'initiative Tous unis contre le virus voit trois acteurs majeurs de la collecte unir leurs forces au lieu de partir en ordre dispersé. C'est une autre image de la philanthropie qui accompagne pour l'instant cet événement sans précédent: celle du don dans ce qu'il a de plus collectif et solidaire. Nul doute que de nombreux débats fleuriront une fois le pic de la crise derrière nous. Comme le résume Martin Hirsch à propos de l'hôpital public: *«Il faut penser à sécuriser l'avenir, car nous n'aurons plus de dons une fois la crise passée.»*